



Elections européennes du 26 mai 2019

Mémorandum du Belgian Disability Forum (BDF)

Le BDF (Belgian Disability Forum asbl) rassemble 18 associations de personnes handicapées et 250.000 membres. Son but est de promouvoir les droits des personnes handicapées auprès des institutions européennes

Constats et Préoccupations : Les domaines déjà investis par l'UE doivent mieux répondre aux droits et besoins des PH. De nouveaux domaines doivent être développés pour rencontrer les défis globaux liés au vivre ensemble, au vieillissement et au renforcement de la démocratie en Belgique et dans l'UE.

8 priorités stratégiques :

1. Trois principes généraux à appliquer dans tous les domaines
2. Une vie digne
3. Une désinstitutionalisation effective
4. Un statut réel pour l'aidant proche
5. L'accessibilité de notre environnement
6. Le droit de vote
7. L'effectivité des droits
8. la mise en œuvre de l'UNCRPD au sein des institutions européennes



Constats et préoccupations :

La Convention de l'ONU sur les droits des personnes handicapées (UNCRPD) a été ratifiée par la Belgique en 2009 . Dix ans plus tard, force est de constater que les orientations socio-économiques de l'UE n'ont pas suffisamment rencontré les défis et les attentes des personnes handicapées dans leur quotidien.

Les domaines déjà investis par l'UE doivent mieux répondre aux droits et besoins des PH. De nouveaux domaines doivent être développés pour rencontrer les défis globaux liés au vivre ensemble, au vieillissement et au renforcement de la démocratie en Belgique et dans l'UE.

Cela doit être une priorité des partis et du prochain parlement européen.

Il s'agit de rencontrer 3 défis :

- permettre aux personnes handicapées de mener une vie digne ;
- assurer aux personnes handicapées leur autonomie et leur choix de vie ;
- permettre aux personnes handicapées de participer à la vie en société dans tous les domaines.

En tenant compte des nécessités suivantes

- mettre véritablement en œuvre les droits des personnes handicapées dans les domaines de compétences européennes ;
- optimiser les budgets pour la prise en charge des besoins, pour l'accessibilité des infrastructures, des services et des produits, ainsi que pour le processus de désinstitutionalisation partout dans l'UE ;



- mettre en œuvre la transversalité des politiques ;
- renforcer la participation des personnes handicapées pour toutes les décisions qui les concernent.

Les différents points de ce mémorandum sont abordés de manière générale car le BDF se veut pluraliste, généraliste et inclusif de tous les besoins. Les principes généraux développés peuvent, bien entendu, faire l'objet d'approches plus spécifiques selon les différentes situations de handicap. Par ailleurs, sur les sites du [CSNPH](#) et du [BDF](#), vous trouverez avis et notes de position nécessaires au développement de politiques et mesures.

Certaines associations représentées au sein du BDF vous adresseront des revendications plus spécifiques. Nous vous demandons d'être attentif à la complémentarité de ces démarches.

Les 8 priorités stratégiques :

1. Trois principes généraux à appliquer dans tous les domaines
2. Une vie digne
3. Une désinstitutionnalisation effective
4. Un statut réel pour l'aidant proche
5. L'accessibilité de notre environnement
6. Le droit de vote
7. L'effectivité des droits
8. La mise en œuvre de l'UNCRPD au sein des institutions européennes

1. Trois principes généraux à appliquer dans tous les domaines

- a. Mettre en œuvre concrètement** les droits élémentaires des personnes handicapées
- b. Favoriser la participation active** des personnes handicapées dans tous les domaines de la vie



c. Faire participer les personnes handicapées elles-mêmes aux **processus de décision**

Très concrètement, le BDF demande

- Une mise en œuvre concrète de la **Convention sur les Droits des Personnes Handicapées** (UNCRPD) : tous les états de l'UE et l'UE elle-même ont ratifié l'UNCRPD mais les politiques et les mesures concrètes pour assurer les objectifs qu'elle prône peinent à se mettre en place: autonomie du choix de vie et participation dans tous les domaines de la vie. Ces 2 objectifs doivent être développés dans tous les domaines de compétence des Etats mais aussi de l'UE. Les Institutions européennes ont un rôle déterminant dans ce processus de mise en œuvre. Cela suppose d'une part que *l'Intergroupe Personnes Handicapées* poursuive son travail d'aiguillon et d'autre part que tous les parlementaires intègrent **au niveau supérieur** de leurs préoccupations les droits et les besoins des personnes handicapées et de leurs familles (au même titre que l'égalité de genre par exemple). **Un mécanisme de consultation des personnes handicapées**, structuré, permanent et transversal à tous les domaines de compétence européenne est une obligation de l'UNCRPD (art 4.3 et 33.3) que l'UE doit aussi développer au niveau de toutes ses institutions.
- Une **Stratégie Handicap 2020-2030** cohérente par rapport aux exigences de l'UNCRPD et des ODD et transversale
- Une mise en œuvre concrète du **Socle européen des droits sociaux** de manière à garantir :
 - Un revenu minimum pour tous (salaire ou allocation) à tout le moins égal au revenu minimum équivalant à 60 % du revenu médian national;
 - L'accès aux soins de santé de qualité et financièrement accessibles à toutes les personnes handicapées et malades;
 - L'accès aux services généraux à toutes les personnes handicapées et malades. Il est essentiel de clarifier les concepts sur les services sociaux d'intérêt général (SSIG) avec l'enjeu de protéger les services de sécurité sociale du champ de la concurrence ;



- Une approche inclusive dans les domaines de la formation et de l'emploi
- De mettre en avant la dimension sociale, inclusive et environnementale du handicap dans le cadre du **Semestre européen économique**.
- Que les outils **Fonds structurels, Statistiques Eurostat et Objectifs onusiens du Développement Durable** intègrent totalement les objectifs de l'UNCRPD et donnent véritablement une impulsion aux Etats membres.

2. Une vie digne

Toutes les études mettent en évidence le lien grandissant entre handicap et pauvreté/maladie. Il est à la fois prioritaire de lutter contre les effets pervers de la marchandisation de la santé et des médicaments, de clarifier les concepts sur les services sociaux d'intérêt général (SSIG) avec la perspective de protéger les services de sécurité sociale du champ de la concurrence et enfin de lutter contre la pauvreté grandissante et la sortie des radars des personnes handicapées (phénomène de sherwoodisation).

Très concrètement, le BDF demande

- **Un revenu minimum pour tous** (salaire ou allocation) à tout le moins égal au revenu minimum équivalant à 60 % du revenu médian national; les personnes handicapées sont par ailleurs exposées à des frais spécifiques liés à leur handicap et à des surcoûts liés à un environnement non accessible. Il faut en tenir compte ;
- **L'accès aux soins de santé** de qualité et financièrement accessibles à tous ;
- **L'accès aux services généraux et l'accès à des services spécifiques d'assistance ;**
- **L'accès à l'emploi**
 - i. **Le secteur public : respect des quotas**
 - ii. **Le secteur privé** reste en Belgique très frileux à l'engagement des personnes handicapées. La réglementation européenne mais aussi les FSE doivent soutenir l'emploi des personnes handicapées.



- iii. **La formation de qualité** n'est pas suffisamment accessible aux personnes handicapées. Les FSE doivent renforcer cet accès ET veiller à ce que dès le plus jeune âge, les enfants aient accès à des écoles inclusives, à des services de formation de qualité et qui conduisent à l'emploi . Le programme Erasmus doit renforcer la participation effective et plus importante des étudiants handicapés. De manière générale, les états doivent véritablement développer les outils pour une politique de formation inclusive.

3. Une désinstitutionnalisation effective

Il faut entendre la désinstitutionnalisation au sens de la transition entre les lieux de vie respectueuse du choix, du bien-être et de la qualité de vie des personnes handicapées. Cela nécessitera une planification rigoureuse, un changement de mentalités à tous les niveaux de la vie en société et des moyens concrets et durables. Le BDF renvoie à la [note de position](#) du CSNPH sur la désinstitutionnalisation.

Très concrètement, le BDF demande

que les FSE soient dorénavant un véritable outil de gestion qui améliore la qualité de vie des personnes handicapées. La **programmation FSE 2021-2027** devra soutenir uniquement des projets nationaux qui mettent concrètement en œuvre pour toute personne handicapée, quel que soit son âge ou sa déficience :

1. Le droit de choisir son habitation et son mode de vie ;
2. Le droit de participer à la vie en société

4. Un statut réel pour l'aidant proche

Dans tous les pays de l'UE, le rôle des familles et proches est essentiel dans l'accompagnement des personnes handicapées et malades. De nombreux aidants vivent dans la pauvreté car ils n'ont pas d'autre choix que de



soutenir leurs proches et sacrifient par la même leur propre développement. Il faut donc les soutenir ET en même temps, il ne peut être question de déresponsabiliser les Etats.

Très concrètement , le BDF demande un renforcement des

a. Services

- i. Généraux inclusifs des besoins des personnes handicapées
- ii. Spécialisés pour répondre aux besoins spécifiques des personnes handicapées, notamment de grande dépendance
- iii. De répit

b. Droits des aidants

- i. L'articulation de la vie de famille et de la vie professionnelle doit être renforcée et étendue durant toute la durée de l'accompagnement
- ii. Une protection sociale doit leur être accordée car ils remplissent une fonction indispensable dans l'accompagnement collectif

5. L'accessibilité de notre environnement

Notre environnement ne permet pas aux personnes handicapées et malades de mener une vie autonome et inclusive. Cette situation engendre des inégalités profondes envers les personnes handicapées qui de facto ne peuvent mettre en œuvre leurs droits les plus élémentaires (se loger, se former, se déplacer, travailler, etc.) ; cette situation est totalement contraire aux prescrits de l'UNCRPD mais aussi à ceux de la Charte européenne des Droits Fondamentaux et à ceux des piliers de la construction européenne. Par ailleurs, cette inaccessibilité touche aussi tous les PMR (personnes à mobilité réduite) tenant compte du vieillissement et du multiculturalisme croissants de notre société européenne : c'est au minimum 30% de la population qui est concernée.



Très concrètement, le BDF demande

- a. Que la Directive prochaine « **European Accessibility Act** » soit rapidement mise en œuvre car elle facilitera la vie des personnes handicapées mais sera aussi un moteur au développement de marchés européens. Pour ces motifs, le consensus actuellement trouvé autour de l'EAA ne doit être qu'une étape et il faut au plus vite encourager les états à aller au-delà du texte actuel, y inclus une provision obligatoire concernant le cadre bâti et l'infrastructure des transports
- b. De tenir compte du fait que **l'informatisation des biens et des services** peut aussi constituer un facteur d'exclusion des plus faibles ;
- c. **De prévoir des alternatives** accessibles à tous ; en particulier, le vieillissement et les différents types de handicaps génèrent des besoins spécifiques dont il faut tenir compte en priorité ;
- d. Au-delà des réglementations sectorielles, des **pictogrammes** harmonisés dans tous les lieux ouverts au public (magasins, musées...). L'harmonisation, idéalement au niveau européen et international, est un facteur déterminant à la circulation ; des modèles nationaux existent dont il faut s'inspirer ;
- e. Le renforcement de l'accessibilité des **transports aériens**, particulièrement les WC adaptés et fauteuils roulants autorisés dans les avions mais aussi par une meilleure implémentation des règlements européens dans la matière des droits des passagers.
- f. De faire évoluer **les mentalités** et développer **les compétences** : sensibiliser et former les professionnels de l'accueil et de l'accompagnement des personnes, les concepteurs et constructeurs, étudiants dans tous les domaines, aux besoins des personnes handicapées dans tous les domaines de la vie. Les FSE et les programmes Erasmus sont des vecteurs essentiels à ce changement.
- g. L'extension de **l'European Disability Card**. L'EDC est un outil qui stimule la participation sociétale des personnes handicapées et le développement de biens et services accessibles. La culture, les loisirs et le transport sont des domaines essentiels pour le rapprochement entre les personnes.



6. Le droit de vote

Le 6 décembre 2017, le Parlement européen, par la voix de son Président, Antonio Tajani, s'est positionné très fermement en rappelant que l'engagement des parlementaires européens trouve fondamentalement sa légitimité dans **la défense de la liberté** de chaque citoyen. Il s'est engagé personnellement en faveur de la liberté de vote pour tous les citoyens, **quel que soit leur handicap**.

Le droit de vote est la condition première à l'exercice de l'autonomie. L'exclusion du droit de vote est stigmatisante et totalement contraire à l'article 29 de l'UNCRPD. L'interdiction de voter au motif du handicap est une atteinte grave à la liberté d'expression de tout citoyen. Le handicap en tant que tel ne peut conduire à une déchéance des droits politiques d'une personne! L'UNCRPD a rendu le vote pour tous possible, juridiquement, techniquement et dans tous les pays.

Le BDF demande

- que tous les **programmes électoraux** et tous les **débats politiques** soient accessibles et compréhensibles à tous. Il insiste aussi pour que les personnes handicapées jeunes et âgées résidant en institution puissent exercer leur droit de voter et que des bureaux de vote leur soient accessibles.
- une **recommandation européenne**, pour généraliser les bonnes pratiques et rapprocher le fonctionnement entre Etats, pourrait constituer un outil important pour les prochaines élections .
- que toutes les personnes présentant une déficience intellectuelle puissent exercer effectivement leur droit de vote.

7. L'effectivité des droits

Si les textes sont une étape nécessaire à l'édification de droits, les étapes de la mise en œuvre et du suivi sont aussi indispensables à l'effectivité des droits. Les citoyens sont au final souvent déçus par le gap qui existe entre le texte et son application concrète. Le constat est très cruel en ce qui concerne notamment l'accessibilité de l'environnement bâti : un bâtiment ou un métro inaccessibles empêchent l'accès des personnes handicapées, en même temps il est rare que la commande soit annulée ou le bâtiment détruit ou remis en état.



Le BDF demande

- **des mécanismes pour suivre et le cas échéant sanctionner** la mise en œuvre de la réglementation. Il devient en effet inacceptable que les personnes doivent quémander la mise en œuvre d'une mesure qui existe sur le papier.
- **un rapportage régulier par les Parlementaires** européens vers les associations de personnes handicapées.

8. La mise en œuvre de l'UNCRPD au sein des institutions européennes

Pour rappel, l'Union européenne a ratifié l'UNCRPD. Il est essentiel qu'elle soit **un modèle** pour les Etats, le monde économique, les autres organisations internationales, etc.

Le BDF demande

- Que l'accessibilité des bâtiments de l'UE et de leur environnement, des sites internet, de l'information générale, de l'accompagnement des visiteurs, etc. deviennent **une priorité** pour la prochaine législature.

=====

CONTACT : info@bdf.belgium.be